

« Mare Nostrum »

Texte de référence

Note de service du 22 mars 2022 parue au B.O. n°12 du 24 mars 2022 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo12/MENE2204039N.htm>

Objectifs

Annoncée dès le 16 novembre 2021 par le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports lors de la journée européenne des Langues et cultures de l'Antiquité, la création des parcours « Mare Nostrum » dans les établissements secondaires (collèges et LEGT) vise principalement deux objectifs :

- Elle favorise le déploiement et le renouvellement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité (LCA)
- Elle favorise les rapprochements culturels et linguistiques entre l'enseignement des langues anciennes et des langues vivantes étrangères.

Organisation

- Les élèves qui participent à ce dispositif bénéficient d'une heure hebdomadaire supplémentaire¹ destinée à l'élaboration d'un projet interdisciplinaire (*a minima* : LCA + LV).
- L'encadrement de ces projets interdisciplinaires est assuré par un ou plusieurs professeurs de langues anciennes et de langues vivantes, qui interviennent successivement ou en co-animation ; plusieurs combinaisons sont possibles :
 - o une langue ancienne (latin et/ou grec) + 1 LVE ;
 - o une langue ancienne (latin et/ou grec) + 2 LVE ;
 - o une langue ancienne (latin et/ou grec) + LVE + autre discipline non linguistique (selon thématique retenue).
- L'implication des élèves dans cette dynamique de projet est évaluée dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de cycle 4 ou dans le livret scolaire du lycée (LSL) et dans le dossier Parcoursup.

NB : Ce dispositif n'a pas vocation à être déployé sur une montée de cohorte ; le choix du niveau auquel il est proposé est laissé à la discrétion de l'établissement. On peut également envisager de le proposer à l'ensemble des élèves de l'établissement (s'ils remplissent les conditions établies ci-dessous) pour former un groupe issu de plusieurs niveaux.

¹ On peut envisager l'annualisation du dispositif et proposer des périodes à 1h30 ou 2h hebdomadaires. En revanche, il n'est pas possible d'inclure cette heure dans les horaires d'enseignement disciplinaire.

Mise en œuvre académique

Langues ciblées

Le dispositif peut s'adosser à la plupart des langues enseignées dans l'académie : des langues romanes (italien, espagnol) mais aussi des langues germaniques (allemand, anglais) ou encore des langues hors Union Européenne (turc, arabe).

L'association de différentes langues doit permettre aux élèves de développer leur conscience linguistique (prise de conscience par exemple de « familles de langue ») et de s'interroger sur la question des substrats linguistiques et culturels des langues et pays d'Europe et du pourtour méditerranéen.

Élèves ciblés

Il convient de distinguer quatre situations différentes :

- a. Si l'élève a suivi un enseignement de Langue et Culture de l'Antiquité au collège et la langue vivante ou au moins l'une des langues vivantes identifiées dans le parcours au collège ;
→ alors il peut suivre le parcours.
- b. Si l'élève a suivi un enseignement de Langue et Culture de l'Antiquité au collège mais il n'a pas suivi d'enseignement dans la ou les langues vivantes identifiées dans le parcours au collège ;
→ alors il peut suivre le parcours (et il pourra s'initier à une nouvelle langue vivante par le biais du parcours Mare Nostrum).
- c. Si l'élève n'a pas suivi un enseignement de Langue et Culture de l'Antiquité au collège mais qu'il a suivi un enseignement dans la langue vivante ou au moins l'une des langues vivantes identifiées dans le parcours au collège ;
→ alors il peut suivre le parcours à condition d'être dans la logique de poursuivre un enseignement de Langue et Culture de l'Antiquité au lycée (inscription en seconde ou à défaut en première).
- d. Si l'élève n'a pas suivi un enseignement de Langue et Culture de l'Antiquité au collège et qu'il n'a pas suivi d'enseignement dans la ou les langues vivantes identifiées dans le parcours au collège ;
→ alors il ne peut pas suivre le parcours Mare Nostrum.

Accompagnement par les inspecteurs

Les IA-IPR accompagnent toutes les équipes engagées, en fournissant des propositions de thématiques et de mise en œuvre, et en restant à leur écoute tout au long de l'installation du dispositif dans l'établissement.

Contacts

Pour les LCA : Hugo JAMBU (Hugo.Jambu@ac-orleans-tours.fr), référent du dispositif ;

Pour les LVE : Muriel PHILIPPE (Muriel.Philippe@ac-orleans-tours.fr), coordinatrice académique LVE.